

CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 04/2024/80313/C01:1

DATE DU CONTRÔLE 07/10/2024
ADRESSE DU CONTRÔLE Rue Henri Brosteaux 50 - 5070 Fosses-la-Ville

AGENT VISITEUR
AGRÈMENT RÉGION WALLONNE

Mathieu Laixhay
AGRW. DEP-048/A/01 expire le 05/02/2029



COORDONNÉES DE L'EXPLOITANT DE LA CITERNE

Propriétaire
#TVA non communiqué
Adresse Rue Henri Brosteaux 50 - 5070 Fosses-la-Ville

SITUATION DU RÉSERVOIR ET DE SES ACCESSOIRES

Plan d'implantation Non
Situation du réservoir Devant maison
Localisation du dépotage Sur le réservoir

RÉSERVOIR

Autorisation d'exploitation	Non	Date d'émission, échéance & numéro	/
Capacité autorisée et/ou réelle (litres)	inconnu	Année d'installation	non communiqué
Origine du réservoir et n° de fabrication	non communiqué	Certificat d'étanchéité antérieur	Non
Dimensions du réservoir	1,6diam	Hauteur de produit (cm)	38
Type de réservoir	Cylindrique - Enterré - Simple paroi - Métallique		

Conclusion : Le réservoir n'est pas étanche et ne peut plus être rempli à l'issue de ce contrôle



Une plaquette rouge a été fixée et scellée sur la conduite de remplissage du réservoir le jour même du contrôle.

Le réservoir peut être réparé et être à nouveau contrôlé; mais ne pourra être rempli qu'à l'issue de ce nouveau contrôle si le réservoir est déclaré étanche. Avant la réparation du réservoir, l'exploitant doit faire vider, dégazer et nettoyer le réservoir par une société indépendante du technicien, de l'organisme agréé. Après la réparation des installations, l'exploitant fait réaliser un second test par un technicien agréé indépendant de la société ayant effectué les réparations afin de vérifier si les installations ont retrouvé leur étanchéité. S'il n'est pas réparé, le réservoir doit être mis hors service. Le réservoir est soit vidé, nettoyé, dégazé et enlevé par une entreprise agréée, indépendante du technicien, de l'organisme agréé qui a réalisé le contrôle, qui traite des déchets dangereux. L'exploitant conserve les certificats de dégazage et d'évacuation. Soit s'il n'est pas possible d'enlever le réservoir, il est malgré tout vidé, nettoyé et dégazé par une entreprise agréée, indépendante du technicien, de l'organisme agréé qui a réalisé le contrôle, pour ensuite être rempli de sable ou d'un autre matériau inerte équivalent, pour lequel le fonctionnaire technique a donné son accord préalable. L'exploitant conserve les certificats de dégazage et d'inertage.

Le réservoir a fait l'objet d'un contrôle conformément aux prescriptions de :

- 30 novembre 2000 - Arrêté du Gouvernement wallon modifiant le Titre III du règlement général pour la protection du travail en ce qui concerne les contrôles des dépôts de liquides inflammables et l'implantation et l'exploitation des stations - service (M.B. 17.01.2001)
- 8 mai 2003 - Arrêté ministériel dérogeant aux dispositions de l'article 590 du titre III du RGPT portant sur le contrôle d'étanchéité des dépôts de liquides inflammables en insérant une nouvelle technique de contrôle: le test en dépression (M.B. 19.03.2004)
- 17 juillet 2003 - Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations - service
- 24 juillet 2008 - Arrêté du Gouvernement wallon du modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2003 déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations - service.

Fait à : Fosses-la-Ville

Signature du technicien



CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 04/2024/80313/C01:1

DATE DU CONTRÔLE 07/10/2024 AGENT VISITEUR Mathieu Laixhay
ADRESSE DU CONTRÔLE Rue Henri Brosteaux 50 - 5070 Fosses-la-Ville AGRÈMENT RÉGION WALLONNE AGRW. DEP-048/A/01 expire le 05/02/2029



› CONTRÔLE

Système de chauffage	Chaudière	Fonctionnement du système de chauffage	Fonctionne pas
Type de raccordement au système de chauffage	Bi-tube	Contrôle des tuyauteries visibles du réservoir au système de chauffage	Conforme
Soutirage	Par le haut	Conduite de remplissage	Conforme
Conduite de ventilation	Conforme	Système anti-débordement	sifflet 95% - test OK - hauteur de la tige OK
Système de mesure de niveau	présent - conforme	Pollution en dehors du réservoir	non vérifiable

› TEST DE DÉPRESSION

Hauteur de produit avant le test (cm)	38	Hauteur d'eau avant le test (cm)	0
Résultat de l'épreuve d'étanchéité	Non étanche	Durée de la mise sous pression	10min
Hauteur de produit après test (cm)	38	Hauteur d'eau après le test (cm)	Non
Dépression atteinte (mbar)	240	Valeur de la dépression à T0 (mbar)	227
Valeur de la dépression à T10 (mbar)	205		

Appareil TESTO 312-3 référencé « 3173403 » et vérifié le 21/01/2024 selon nos procédures internes.

› AUTRE(S) REMARQUE(S)

Le couvercle de chambre de visite n'est pas étanche
Défaut audible au niveau de la jauche pneumatique

CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

REF. 04/2024/80313/C01:1

› ANNEXES

Système de chauffage



Listing test d'étanchéité du réservoir



CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 04/2024/80313/C01:1

ANNEXES

Chambre de visite et accessoires

